

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 décembre 2016

ETHIQUE DU SPORT, RÉGULATION ET TRANSPARENCE DU SPORT PROFESSIONNEL -
(N° 4173)

Retiré

AMENDEMENT

N° AC29

présenté par

Mme Corre, M. Demarthe, Mme Langlade, M. Premat, M. Ballay, Mme Bruneau, Mme Chabanne,
M. Goasdoué, Mme Lousteau et M. Mennucci

AVANT L'ARTICLE 9

Après le mot :

« développement »,

rédiger ainsi la fin de l'intitulé du titre IV :

« du sport féminin et la médiatisation des disciplines sportives ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement de coordination avec l'amendement déposé et visant à insérer un article additionnel afin de tendre à la diffusion gratuite des rencontres à élimination directe des grands événements sportifs internationaux.

Une référence à la médiatisation de l'ensemble des disciplines sportives et non du seul sport féminin est donc introduite.

Par ailleurs, la référence au handisport est supprimée du fait de la suppression, au Sénat, de l'article 9 bis le concernant.